

Cinémathèque de Bretagne Rapport financier 2023

I. Les faits marquants

L'année 2023 est marquée par les évènements suivants :

La poursuite de la sécurisation financière malgré un contexte économique défavorable

- En 2022, le bilan négatif traduisait un choix validé avec les partenaires publics d'utiliser les ressources propres exceptionnellement excédentaires faisant suite aux aides et allègement de charges sociales liées à la crise sanitaire du covid. L'enjeu premier était de **couvrir le coût de la rénovation globale du système de rémunération et de la classification de la Convention ÉCLAT** impliquant le reclassement de 7 salariés dans un nouveau groupe et s'accompagnant d'une évolution annuelle de la rémunération désormais indexée sur le SMIC et le taux d'inflation.
- L'objectif de l'année 2023 était de **poursuivre la sécurisation financière** de l'association malgré **un contexte économique d'inflation entraînant une augmentation mécanique des salaires et une crise énergétique** se traduisant par une hausse très élevée du prix de l'électricité malgré le bouclier tarifaire mis en place par l'État.
- S'appuyant sur le **collectif solidaire des salariés**, il a été décidé de **geler le poste de chargé de communication et de coordination de projets**.
- Cette sécurisation est enfin passée par la **réduction des dépenses de fonctionnement** grâce à **une analyse affinée des besoins et des achats négociés au meilleur prix** selon les règles de **mise en concurrence systématique des entreprises**.

L'accompagnement par les partenaires publics de la mise en œuvre du Projet scientifique culturel et éducatif (PSCE)

- **Validé en fin d'année 2022 par les partenaires publics**, le PSCE représente la feuille de route de la Cinémathèque de Bretagne pour les six prochaines années, de 2023 à 2028. A la faveur de la dynamique impulsée par l'équipe professionnelle et les membres bénévoles du conseil d'administration, cette feuille de route identifie **les actions prioritaires à mettre en œuvre afin que la Cinémathèque de Bretagne exerce au mieux ses missions d'intérêt général** de préservation et de valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne.
- Afin d'accompagner la mise en œuvre du PSCE, **la Région Bretagne et le CNC se sont engagés à augmenter progressivement leur subvention de fonctionnement** en 2023, 2024 et 2025 soit respectivement + 20 K€ et + 10 K€ par an.
- La ville de Brest et les conseils départementaux de Finistère et de Loire-Atlantique ont décidé de maintenir le niveau de leur subvention de fonctionnement en 2023.

Une augmentation remarquable des recettes propres

- **Les travaux techniques, la vente d'images et de programmes ainsi que l'offre médiathèque** représentent les activités principales générant des recettes pour l'association.
- L'année 2023 a connu une hausse conséquente des demandes de prestation avec notamment **une commande importante d'extraits pour deux programmes de Netflix**.
- Ces recettes propres connaissent **une augmentation remarquable de 55 K€**.

Une simplification consolidée de la gestion comptable

- Depuis 2021, **KPMG assure la mission d'expertise comptable** permettant à la Cinémathèque de Bretagne de s'appuyer sur des compétences sûres et l'élaboration de **documents comptables clairs et conformes aux normes réglementaires**. Ce service s'accompagne d'outils collaboratifs avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.
- Depuis deux ans, leur analyse comptable a conduit à **une fiabilisation des comptes au plus près de la réalité économique des missions**.
- Ce processus de fiabilisation s'est traduit pour bilan comptable de 2023 par la dépréciation définitive de la provision des DVD et la correction d'une erreur de configuration de la paie attribuant une taxe de formation continue non due mais non prélevée ; l'actualisation des immobilisations et l'application stricte du reversement des rétrocessions quelle que soit la somme due (cf. délibération AG du 14 juin 2023).

II. Synthèse

	2023	2022
Produits d'exploitation	769 582 €	633 227 €
Charges d'exploitation	773 324 €	768 930 €
Résultat d'exploitation (Produits-Charges)	-3 741 €	-135 702 €
Résultat financier	2 371 €	78 €
Résultat exceptionnel	30 679 €	4 373 €
Résultat net de l'exercice	28 915 €	-131 336 €

III. Analyse de l'exécution financière

3.1 Les produits d'exploitation

	2023	2022	Variation en %
Ventes de biens et de prestations	160 656 €	104 704 €	+ 53 %
Subventions d'exploitation	583 531 €	506 436 €	+ 15 %
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	19 184 €	17 204 €	+ 12 %
Autres produits dont les adhésions et les variations de stocks de DVD	6 211 €	4 883 €	+ 27 %
Total	769 582 €	633 227 €	+ 22 %

La variation des produits d'exploitation s'explique principalement par :

- **Une augmentation des ventes et des prestations (+ 55 952 €)** comme évoqué ci-dessus, cette augmentation est le résultat de demandes en forte hausse que ce soit pour la vente d'images et de programmes générant de recettes liées aux travaux techniques et à la vente de droits.
- **Une augmentation des subventions d'exploitation (+ 77 095 €)** faisant suite de l'engagement de la Région et du CNC d'accompagnement de la mise en œuvre du PSCE. Concernant la subvention du CNC, 30 K€ ont été alloués en plus en avance de l'augmentation annuelle de 10 K€ pendant trois ans mais n'ont pas pu être traités comptablement comme un produit constaté d'avance. La quote-part de subvention de France 2030 dans le cadre du co-pilotage du projet MéFiTer avec Diazinterregio a été effectivement versée en 2023. Enfin, le recrutement de deux salariés en contrat apprentissage s'accompagne d'une aide de l'État de 6 K€ par apprentis : une partie de cette aide a été versée en fin d'année 2023 (4 K€).
- **Les transferts de charges en légère augmentation (+ 1 980 €)** correspondent au partage des frais de programmation avec les partenaires ainsi qu'à la diminution des arrêts de travail.
- **La légère augmentation des autres produits (+ 1 328 €)** correspond à la hausse des adhésions et l'annulation en comptabilité de certaines rétrocessions.

3.2 Les charges d'exploitation

	2023	2022	Variation en %
Charges de fonctionnement	160 754 €	164 820 €	-2,50 %
Charges du personnel dont indemnités de fin de contrat et traitements divers	526 776 €	525 152 €	+ 0,31 %
Autres charges dont impôts, dotations aux amortissements et aux provisions	85 794 €	78 954 €	+ 9 %
Total	773 324 €	768 930 €	+ 0,60 %

La variation des charges d'exploitation s'explique principalement par :

- **La baisse des charges de fonctionnement (- 4 066 €)** malgré une hausse remarquable du coût de l'électricité (+ 155 %), des économies ont pu être faites, essentiellement sur la location de matériel, les honoraires de mission juridique, les outils RH et comptable, sur les prestations de communication ainsi que sur tous les frais de missions des salariés, les frais de colloques et de réception des élus.
- **Le maintien du niveau de la masse salariale et des coûts afférents (+ 1 624 €)** en raison du gel du poste de chargé de communication et de coordination de projet a permis, d'une part, de maîtriser le coût des augmentations mécaniques des salaires, et d'autre part, de recruter deux apprentis techniciens archiviste en BTS audiovisuel à partir de septembre 2023 afin de renforcer l'équipe responsable de la conservation et de la numérisation des films.
- **L'augmentation des autres charges (+ 6 840 €)** correspond principalement l'augmentation mécanique de taxes rattachées à la masse salariale ainsi que la dépréciation du stock de DVD.

IV. Les résultats

4.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, qui mesure la différence entre les charges et les produits d'exploitation, s'élève à **- 3 741 € en 2023 contre - 135 702 € en 2022**. L'exercice 2022 a été marquée par un résultat d'exploitation déficitaire répondant à la volonté d'utiliser les fonds propres excédentaires pour couvrir le coût de la rénovation globale du système de rémunération et de la classification de la Convention ÉCLAT. En 2023, le résultat légèrement négatif témoigne d'**une gestion des dépenses au plus près des besoins et en faveur de l'accomplissement optimal des missions d'intérêt général** de la Cinémathèque de Bretagne.

4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nettement en hausse en 2023 : les charges exceptionnelles sont non significatives alors que les produits exceptionnels sont inversement en augmentation.

L'augmentation des produits exceptionnels (+ 14 360 €) correspond à la vente du véhicule de la Cinémathèque de Bretagne dont l'entretien était devenu trop coûteux et à l'augmentation des quote-part de subvention pour les investissements liés au renouvellement des infrastructures de conservation numérique des collections.

La baisse des charges exceptionnelles (- 11 948 €) s'explique par la sécurisation accrue des comptes permettant une plus fiable prévisibilité des dépenses. Il convient également de rappeler qu'en 2022 ces charges étaient élevées en raison de la surévaluation par l'ancien cabinet social des exonérations des charges liées à la pandémie du COVID.

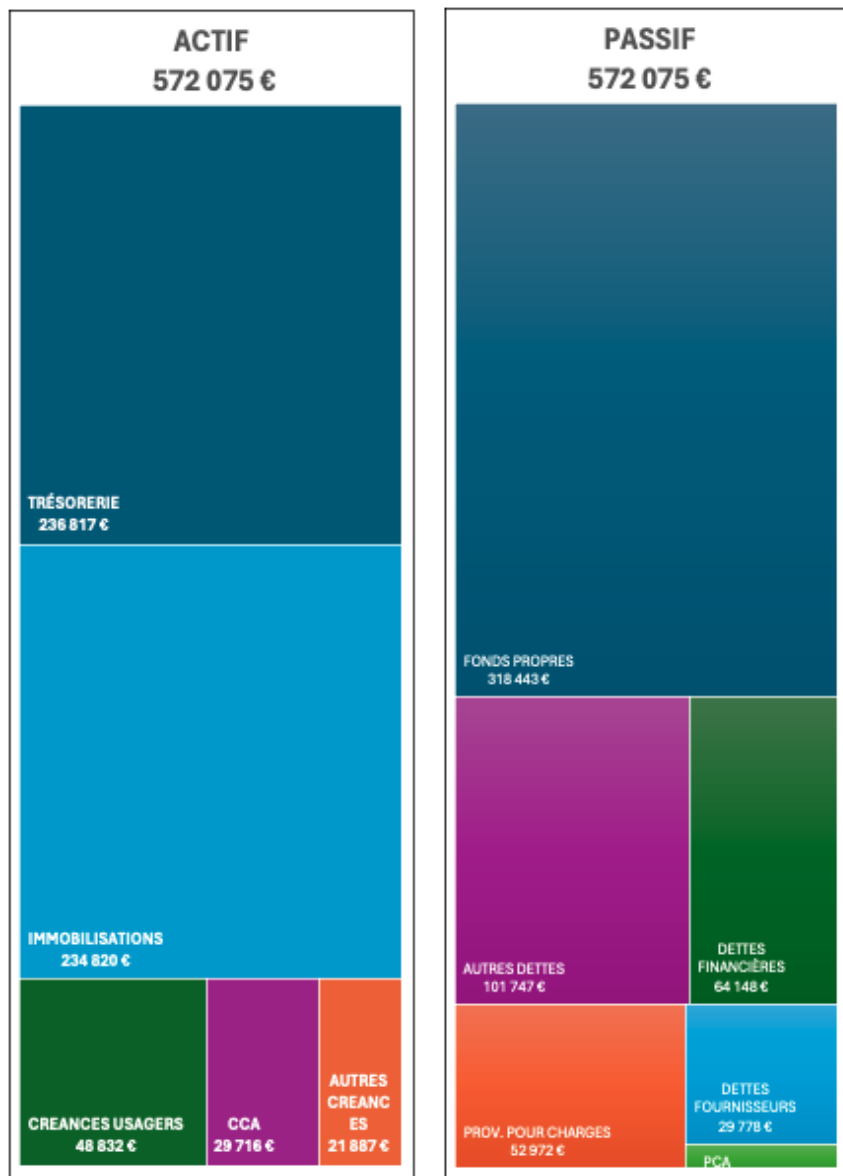
Résultat exceptionnel	2022	2021	Variation en %
Produits exceptionnels dont quote-part de subvention d'investissement	31 560 €	17 200 €	+ 82 %
Charges exceptionnelles	880 €	12 828 €	- 93 %
Total	30 679 €	4 372 €	+ 602 %

4.3 Résultat net de l'exercice

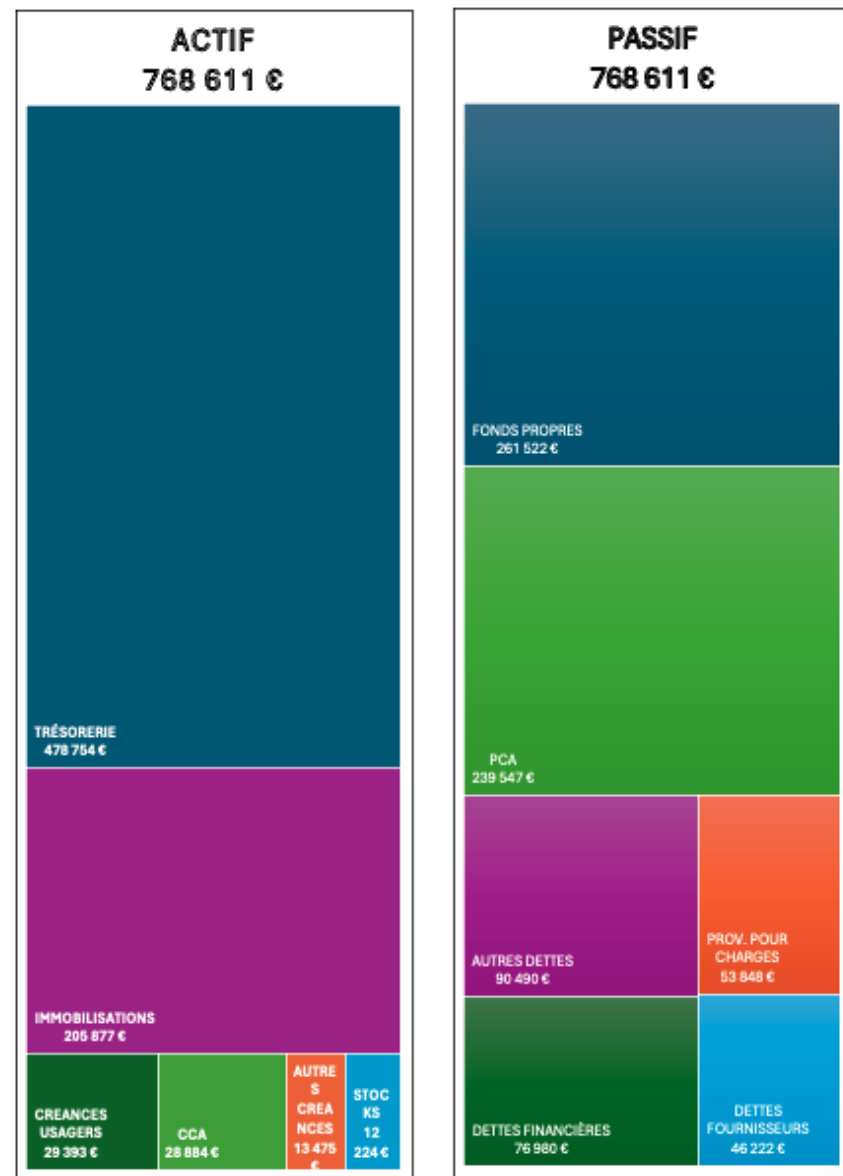
Le résultat net de l'exercice correspond au résultat d'exploitation (-3 741 €) auquel s'ajoute le résultat exceptionnel (30 679 €) et le résultat financier (2 371 €). Ainsi, le résultat net comptable de l'exercice 2023 s'élève à **+ 28 915 € contre - 131 336 € en 2022**.

V. Bilan et fonds propres

BILAN AU 31/12/2023



BILAN AU 31/12/2022



5.1 Évolution des fonds propres

- Au 31 décembre 2023, **le total du bilan comptable s'élève à 572 075 €** contre 768 611 € au 31 décembre 2021.
- Les fonds propres sont de nouveau en augmentation : **155 326 € contre 131 410 € en 2022**, en raison du résultat net positif de ce dernier exercice.
- Le montant total des fonds propres est donc en augmentation : **318 442 € en 2023 contre 261 523 € en 2022 soit + 56 919 €.**

5.2 Fonds de roulement

Le fonds de roulement est de **200 566 € contre 186 294 €** en 2022 **soit une augmentation de + 14 272 €.**

Fonds de roulement (FR) = (Fonds propres + provisions et fonds dédiés + dettes financières à long et moyen terme) - Actif immobilisé Un fonds de roulement positif signifie que les ressources stables sont suffisantes pour financer les besoins stables.

5.3 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'élève à - **36 074** soit **une variation de 256 207** (BFR 2022 = - 292 281 €) par rapport à 2022. Cet écart important s'explique par l'avance de subvention pour l'exercice 2023 de la Région Bretagne de 230 000 € perçue en décembre 2022.

Besoin en fonds de roulement (BFR) = Actif circulant - Passif circulant. Le BFR permet d'évaluer les ressources nécessaires pour couvrir les décalages des flux de trésorerie. Un BFR négatif signifie qu'il y a un excédent de ressources.

5.4 La trésorerie

Au 31 décembre 2023, **le solde de trésorerie s'élève à 236 640 €.** Comme précisé ci-dessus que le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 inclut le versement de l'avance sur subvention 2023 de la Région Bretagne. Après retranchement de la subvention de la Région Bretagne, le solde de trésorerie au 31 décembre 2023 est en diminution **de - 11 935 €.**

Solde de trésorerie au 31/12/2023	236 640 €
Solde de trésorerie au 31/12/2022	478 755 €

VI. L'essentiel

Total du bilan :	572 075 €
Produits d'exploitation :	769 582 €
Résultat net comptable :	28 915 €

Nous proposons à l'assemblée générale l'affectation du résultat 2023 soit **28 915 € au titre de report à nouveau sur l'exercice 2024.**

VOTE